Image not found or type unknown

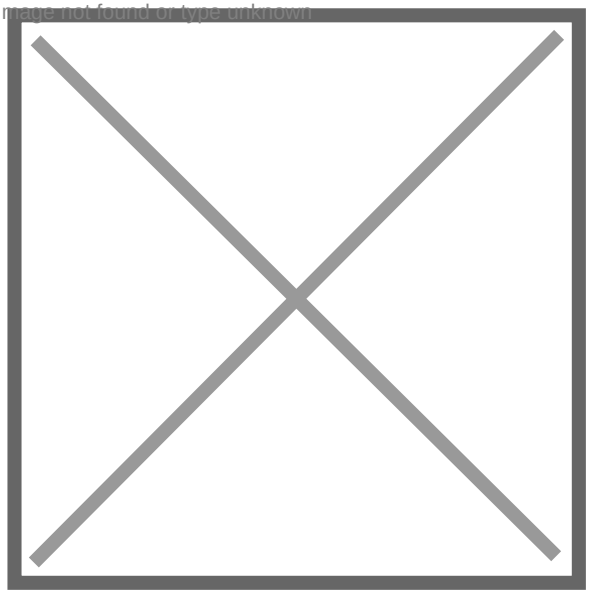

Quelle suite après un refus de succession ?

Par **anne6**, le **03/12/2013** à **22:42**

Bonjour,

Mon mari est décédé il y a 8 ans. A cause d'une grosse affaire judiciaire, j'ai dû refuser la succession de mon mari ainsi que pour mes enfants mineurs.

Que se passera-t'il aux décès de mes beaux parents ? mes enfants seront-ils privés de leur héritage ou pas, étant donné qu'il y a refus de la succession du papa ?

Merci pour votre aide.

Par **Lag0**, le **04/12/2013** à **08:03**

Bonjour,
Le refus de la succession du père ne prive pas vos enfants de la succession de leur grands parents paternels en représentation de leur père.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés